

Un automne chaud pour le Concile...

Author : Riposte Catholique

Categories : [Relations avec la FSPX](#)

Date : 7 septembre 2009

Je parlais, dans un article du 26 juin (voir [ici](#)), de manière un peu sibylline, d'un été chaud qui se préparait pour le Concile. Je le disais à propos des conversations doctrinales qui s'annonçaient entre le Saint-Siège et la FSSPX, en remarquant comment le cardinal Ratzinger, hier, le pape Benoît XVI, aujourd'hui, utilisaient l'évolution de l'affaire lefebvrisme comme un moyen parmi d'autres pour imposer une certaine réception de Vatican II.

Dans un article que vient de publier le blog dirigé par l'abbé Carusi, *Disputationes theologicae* (voir [ici](#)), intitulé « Les discussions entre le Saint-Siège et la FSSPX : le Concile au risque de l'interprétation de Mgr Gherardini », l'abbé Claude Barthe met en contexte ces discussions prêtes à s'ouvrir.

Il est probable, au reste, que son article intéressera surtout d'un point de vue journalistique, du fait qu'au détour de considérations théologiques, il donne les noms des trois consultants de la Congrégation pour la Doctrine de la foi qui auraient été pressentis pour mener ces discussions sous la direction de Mgr Guido Pozzo, Secrétaire de la Commission Ecclesia Dei.

Il s'agit de trois théologiens « restaurationnistes », fidèles à un thomisme rigoureux : le P. Charles Morerod, op, nouveau Secrétaire de la Commission théologique internationale, doyen de la faculté de philosophie de l'Université romaine Saint-Thomas d'Aquin, qui a déjà participé à des discussions préliminaires avec la FSSPX ; le P. Karl Becker, sj, théologien lui aussi très proche de Benoît XVI, ancien professeur à l'Université grégorienne ; et Mgr Fernando Ocariz, de l'Opus Dei, professeur à l'Université Pontificale de la Sainte-Croix.

Pour ma part, je retiens surtout que l'abbé Barthe estime que le discours de Benoît XVI du 22 décembre 2005 sur « l'herméneutique de continuité » a permis un nouveau degré dans la « libération de la parole » à propos de Vatican II, d'une part, pour reconnaître l'absence d'autorité des points du Concile qui font difficulté et, d'autre part, pour exposer très sereinement en quoi consistent les hiatus apparents avec la doctrine antérieure.

Je cite sa restriction (d'autant que c'est celle que faisait le directeur de ce blog, Guillaume de Thieulloy, dans une émission de *Radio Courtoisie* dirigée par Daniel Hamiche, il y a quinze jours) : « Il est permis de remarquer que ces deux voies conjuguées, qui prennent aujourd'hui un caractère quasi officiel, restent jusqu'à un certain point insatisfaisantes : la première voie (la non-infaillibilité des points contestés) parce qu'elle est purement négative et ne règle pas le fond du débat ; la seconde (la réinterprétation *thomiste* de ces points) parce qu'elle semble relativement artificielle ou qu'elle est en tout cas évidemment *a posteriori* ».

L'abbé Barthe est-il trop optimiste quand il imagine un « retour du dogme », dans lequel les flous doctrinaux du Concile seraient considérés comme des « questionnements » auquel la théologie et le magistère répondront à frais nouveaux ? Nous serons fixés dans les prochains mois...